



# La Déclaration de Politique Régionale bruxelloise sous la loupe du handicap

Joséphine PAQUOT

Analyse Esenca 2026



**Éditrice responsable** : Ouiam MESSAOUDI

**Siège social** : rue Saint-Jean, 32-38 - 1000 Bruxelles

**Accès public** : place Saint-Jean, 1 - 1000 Bruxelles • **Contact Center** : 02 515 19 19

**Numéro d'entreprise** : 0416 539 873 • **RPM** : Bruxelles • **IBAN** : BE81 8778 0287 0124

**Tél** : 02 515 02 65 • [esenca@solidaris.be](mailto:esenca@solidaris.be) • [www.esenca.be](http://www.esenca.be)



Avec le soutien de :



**FÉDÉRATION**  
WALLONIE-BRUXELLES



## Introduction

Le 13 février 2026 dernier, le Gouvernement bruxellois a publié sa Déclaration de Politique Régionale (ci-après DPR)<sup>1</sup>. Esenca s’est penchée sur celle-ci afin de vérifier si les engagements pris par le Gouvernement prenaient suffisamment en compte le handicap au sens large, notamment en tenant compte de mémorandum comme celui publié par Esenca<sup>2</sup>. En effet, en tant qu’association de défense des droits des personnes en situation de handicap, atteintes de maladie grave, chronique ou invalidante, **il est primordial pour nous de vérifier que les objectifs visés par le nouveau gouvernement bruxellois intègrent l’angle du handicap, et ce, en vertu du principe de Handistreaming** (selon lequel les autorités publiques doivent tenir compte de l’impact de chacune de leurs mesures sur les personnes en situation de handicap)<sup>3</sup>. Bien que ce texte s’applique sur un territoire déterminé, à savoir la Région de Bruxelles-Capitale, les différents points soulevés ci-dessous couvrent un plus large champ puisqu’ils constituent autant de rappels capitaux et lignes directrices que l’ensemble des politiques publiques belges devraient respecter. Nous précisons que nous ne reviendrons pas sur les 12 grands chantiers identifiés dans la DPR, mais uniquement sur certains éléments susceptibles d’impacter le quotidien des personnes en situation de handicap, atteintes de maladie grave, chronique ou invalidante. Au travers de cette analyse, nous rappelons une nouvelle fois que **nos gouvernements ne peuvent faire l’impasse du handicap**, ce qui semble pourtant être le cas; prenons pour exemple que la notion « handicap » était uniquement reprises à trois reprises dans le corps du texte, **alors que le handicap touche toutes les sphères et aspects de la vie quotidienne**.

## Focus sur cinq points importants de la Déclaration de Politique Régionale (DPR)

### Emploi<sup>4</sup>

Le Gouvernement bruxellois reconnaît explicitement l’enjeu du handicap dans la lutte contre les discriminations à l’embauche et affirme sa volonté de renforcer la coordination entre Actiris, les CPAS et les services d’accompagnement. Par contre, **il n’y a aucune mention de la mise en place d’aménagements raisonnables**, pourtant cruciaux pour favoriser tant l’embauche que le maintien à l’emploi des personnes en situation de handicap. Cela concerne tant le handicap de naissance que le handicap qui survient en cours de vie. Par ailleurs, la volonté d’augmenter **le retour au travail** pour les personnes en incapacité longue durée doit se faire dans **un respect strict, tant de leur condition médicale** — en prévoyant des garanties quant au trajet de retour au travail afin de tenir compte des spécificités particulières de chacune et chacun — **que des projets et choix personnels**. Notons que des

---

<sup>1</sup> La Déclaration de Politique Régionale (DPR) est accessible dans son intégralité via le lien suivant : <https://www.mr.be/wp-content/uploads/2026/02/FDPR-Bruxelles.pdf>.

<sup>2</sup> Mémorandum à l’attention des politiques : <https://www.esenca.be/memorandum-2024/>

<sup>3</sup> Pour aller plus loin, voyez : PAULUS, Mai (2022). *Le Handistreaming, une solution miracle pour des politiques inclusives ?* Etude Esenca. <https://www.esenca.be/etude-2022-handistreaming/>, consultée en mai 2026.

<sup>4</sup> Point 5 de la DPR, disponible sur : <https://www.mr.be/wp-content/uploads/2026/02/FDPR-Bruxelles.pdf>.

mesures plus contraignantes (éventuellement accompagnées de sanctions) ressortent de l'esprit de cette Déclaration Politique pour les demandeurs d'emploi, **sans réelle adaptation pour les personnes en situation de handicap et leurs besoins parfois spécifiques**. Cela constitue à nos yeux une source de difficultés supplémentaires pour ces personnes, avec une responsabilisation individuelle plutôt que collective, notamment dans le chef des employeurs.

## Santé et action sociale<sup>5</sup>

L'accès à la santé est un **facteur essentiel et nécessaire** au développement personnel et à la participation à la vie sociale pour l'ensemble de la population. Nous encourageons par conséquent la volonté affirmée de développer une santé de proximité, le soutien à la première ligne et aux services pluridisciplinaires, ainsi que la reconnaissance explicite du non-recours aux droits et aux soins comme un problème majeur à combattre. Ces orientations vont dans le sens d'une meilleure accessibilité géographique, financière et sociale des soins, et rejoignent le travail de terrain des associations comme la nôtre qui accompagnent des publics fragilisés. Par contre, **ces mesures restent générales**, en particulier le renforcement des soins de première ligne qui ne mentionne aucune formation du personnel aux spécificités des handicaps ou l'existence de dispositifs particuliers pour les différents types de handicaps.

Par ailleurs, nous déplorons **l'absence de mesure concrète concernant le soutien aux aidants proches**, mentionné de manière beaucoup trop abstraite. Au vu des récentes actualités pointant le fait que la situation des aidants proches est un drame impensé de la réforme du chômage à échelle fédérale, il est nécessaire que des dispositifs spécifiques soient mis en place les concernant afin qu'elles et ils bénéficient de droits réels<sup>6</sup>.

## Mobilité<sup>7</sup>

Au travers de deux indicateurs, nous saluons la prise de conscience — bien que très timide — du fait que les politiques de mobilité ne sont pas neutres et impactent de manière distincte le grand public. En effet, le Gouvernement reconnaît le fait que l'application de la LEZ<sup>8</sup> doit prévoir des exceptions pour les publics vulnérables (mais encore faut-il que celles-ci soient bien définies) et que le stationnement doit continuer à répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap. Cependant, il n'y a **aucun engagement concret sur l'accessibilité des transports publics**, ou comme revendiqué par Esenca, la mobilité scolaire adaptée (pourtant primordiale pour garantir un accès scolaire aux enfants en situation de handicap). **Les engagements sont trop généraux et pensés pour la majorité**, excluant *de facto*

---

<sup>5</sup> Point 11 de la DPR, disponible sur : <https://www.mr.be/wp-content/uploads/2026/02/FDPR-Bruxelles.pdf>.

<sup>6</sup> Pour plus d'informations sur l'actualité liée aux aidants proches, voyez notre communiqué de presse ainsi que notre analyse sur le sujet, toutes deux disponibles sur notre site via cette page :

<https://www.esenca.be/communique-resse-2026-aidants-proches-solutions-possibles/>.

<sup>7</sup> Point 3 de la DPR, disponible sur : <https://www.mr.be/wp-content/uploads/2026/02/FDPR-Bruxelles.pdf>.

<sup>8</sup> Une LEZ est une « Low Emission Zone », c'est-à-dire une Zone de Basses Emissions, où « la circulation des véhicules les plus polluants y est interdite pour protéger la santé des Bruxelles » (voir : <https://lez.brussels/mytax/fr/>).

les personnes en situation de handicap ainsi que les personnes à mobilité réduite. Nous déplorons que la mobilité soit repensée sans garanties d'accessibilité. Enfin, l'actualité récente à Bruxelles nous démontre que **la mobilité n'est pas pensée de manière suffisamment inclusive** : la réduction brutale de l'offre des Taxibus pénalise énormément de personnes en situation de handicap<sup>9</sup>. Il existe donc une contradiction claire entre les mesures annoncées et celles effectivement d'application. Rappelons que la concertation avec les associations et collectifs est indispensable dans l'application de mesures telles que celles contenues dans la DPR. À ce titre, en matière de mobilité notamment, le CAwAB (Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles) dont Esenca fait activement partie mène un grand travail sur le terrain et doit être consulté, tout comme les associations et les Conseils Consultatifs.

## Cohésion sociale et violences faites aux femmes<sup>10</sup>

La cohésion sociale et l'accès effectif aux droits sont des conditions essentielles afin de permettre aux personnes en situation de handicap de vivre dignement et de participer pleinement à la vie sociale. Nous retenons positivement **la reconnaissance du rôle clé du secteur associatif non marchand comme pilier de la cohésion sociale**. Nous pointons aussi la **volonté de lutter contre la pauvreté et l'isolement social**, ainsi que le projet de travailler sur la fracture numérique, touchant particulièrement toute une série de personnes en situation de handicap<sup>11</sup>. La société civile manifeste depuis plusieurs années pour de réelles alternatives au « tout au numérique » à Bruxelles, mais les garanties manquent dans les déclarations politiques. Notons également que la cohésion sociale est la lutte contre l'isolement sont des facteurs déterminants de la santé et du bien-être de la population; autant de raisons de construire des politiques ambitieuses sur ces questions afin d'éviter un effet rebond dans les coûts liés aux soins de santé.

Par ailleurs et enfin, il n'y a aucune mention de **l'inclusion concernant les activités et infrastructures de loisirs ou sportifs**, le loisir et le sport étant pourtant reconnu comme déterminant pour la santé et vecteur d'inclusion dès le plus jeune âge.

Concernant les violences faites aux femmes, si des mesures sont prises pour **lutter contre les violences sexistes, aucune ne mentionne explicitement le handicap, alors que le public des femmes en situation de handicap est statistiquement beaucoup plus exposé à des violences**. Le constat de multiples violences et discriminations à l'encontre des femmes en situation de handicap avait déjà été posé par notre ASBL dans une étude réalisée en 2020<sup>12</sup>. Malgré des

---

<sup>9</sup> Voyez : Unia (2025). *Avis relatif à la réduction de l'offre TaxiBus par la STIB*.

<https://www.unia.be/fr/connaissances-recommandations/avis-relatif-%C3%A0-la-r%C3%A9duction-de-loffre-taxi-bus-par-la-stib-2025>.

<sup>10</sup> Point 12 de la DPR, disponible sur : <https://www.mr.be/wp-content/uploads/2026/02/FDPR-Bruxelles.pdf>.

<sup>11</sup> L'enjeu de la fragilité numérique, tout particulièrement à Bruxelles et son Ordonnance « Bruxelles Numérique » a fait l'objet d'une analyse que nous vous invitons à lire : « Numérique par défaut : Bruxelles sous le feu des projecteurs ». <https://www.esenca.be/analyse-2023-ordonnance-bruxelles/>

<sup>12</sup> PAULUS, Maï (2020). *Femmes en situation de handicap : une double discrimination violente*. Esenca. <https://www.esenca.be/etude-2020-femmes-en-situation-de-handicap/>

chiffres, qui sont toujours d'actualité<sup>13</sup>, dénonçant un taux élevé de violences à l'encontre des femmes en situation de handicap, nous estimons que l'invisibilisation des femmes en situation de handicap dans cette Déclaration Politique constitue un **réel écueil**. Une fois de plus, c'est l'absence de travail intégrant le principe du Handistreaming qui fragilise la situation des femmes en situation de handicap, dont les besoins spécifiques sont ignorés des politiques publiques. Ceci, alors même que de nombreuses pistes d'action ont déjà été étudiées, par notre association notamment<sup>14</sup>.

## Logement<sup>15</sup>

Nous observons que le Gouvernement bruxellois **souhaite prioriser la lutte contre le mal-logement et pérenniser le secteur du logement social**. Il reconnaît aussi le besoin d'accessibilité en la matière<sup>16</sup>. Mais ces affirmations restent bien trop abstraites. D'u<sup>17</sup>ne part, le manque de concrétisation de l'accessibilité des logements ressort de façon criante depuis longtemps, puisqu'**aucune norme d'accessibilité n'est mentionnée**. D'autre part, **la pérennisation des logements sociaux reste théorique** tant que le Gouvernement ne se prononce sur les tenants et aboutissants de la réforme annoncée les concernant. Nous estimons que l'accessibilité au logement constitue **un vecteur central d'intégration sociale et économique**. Or, sans aucune mise en œuvre pratique des normes d'accessibilité, ces objectifs restent uniquement déclaratifs et hypothétiques. Par ailleurs, au vu du lien de causalité malheureusement évident entre handicap et précarité<sup>18</sup>, une attention plus ambitieuse sur la rénovation et la durabilité des logements sociaux nous semble déterminante, tout autant qu'une réflexion autour des critères de priorisation dans le cadre de l'octroi d'un logement social. Les services-conseils en accessibilité sont habilités à accompagner les porteurs de projets afin de garantir l'accessibilité plurielle des lieux du début des projets à la réception des travaux.

## Conclusion

La Déclaration Politique Régionale s'inscrit dans **une dynamique d'économie avec un budget maîtrisé**. Il est annoncé que 80% de l'effort sur le budget se fera via la maîtrise structurelle des dépenses et des réformes visant la rationalisation et le renforcement de l'efficacité des

---

<sup>13</sup> La Première (2026). « L'égalité des droits et le bien-être des femmes en situation de handicap ». Dans *Tendances Première*. <https://auvio.rtb.be/media/tendances-premiere-tendances-premiere-le-dossier-3445296>

<sup>14</sup> Pour en prendre connaissance, nous vous invitons à lire l'analyse « Prise en charge des violences faites aux femmes en situation de handicap, de multiples difficultés ». <https://www.esenca.be/analyse-2023-femmes-violences/>

<sup>15</sup> Point 6 de la DPR, disponible sur : <https://www.mr.be/wp-content/uploads/2026/02/FDPR-Bruxelles.pdf>.

<sup>16</sup> Voir nbp 9.

<sup>17</sup> Esenca dispose de son propre service-conseil : Handyaccessible <https://www.esenca.be/handyaccessible/>. Les autres services-conseils sont les suivants : AMT Concept, Atingo, Plain-Pied, Access&Go, Passe Muraille.

<sup>18</sup> Selon l'Union Européenne, en 2024, 29 % des personnes en situation de handicap étaient exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, contre 18 % des personnes dites « valides » (c'est-à-dire des personnes qui ne présentent pas de perte de capacité). Voyez : <https://www.consilium.europa.eu/fr/infographics/disability-eu-facts-figures/>.

pouvoirs publics. Cependant, **ces économies ne peuvent en aucun cas se faire au détriment des personnes en situation de handicap**; ainsi, si certaines économies sont faites, l'élaboration de ces mesures d'économie doit se faire de manière concertée avec le secteur du handicap, tout en respect les enjeux liés au principe de Standstill<sup>19</sup> (qui s'oppose à ce que les autorités légifèrent en réduisant le niveau de protection de droits déjà acquis).

De plus, **le handicap reste insuffisamment intégré de manière transversale dans les politiques publiques bruxelloises**, apparaissant de façon ponctuelle, sans cadre global ni vision cohérente. Il s'agit d'une non prise en compte claire du principe de Handistreaming, essentiel afin de garantir un accès concret aux droits fondamentaux des personnes en situation de handicap. Ce principe rappelle de manière univoque le fait que les politiques ne peuvent fonctionner en vase clos. Par ailleurs, les enjeux du handicap devant être intégrés dans toutes les politiques publiques, en tenir adéquatement compte répondent à un enjeu de bon usage de l'argent public. Les personnes en situation de handicap ne peuvent pas dépendre de mentions isolées : leurs pleines places et leurs droits doivent être pensés dans toutes les politiques publiques. Ainsi, malgré ce climat budgétaire contraignant, nous maintenons fermement que l'enjeu du Handistreaming est indispensable pour converger vers une société plus inclusive, et ce, quelles que soient les répartitions de compétence. Le handicap touche toutes les étapes d'une trajectoire de vie, influence chaque élément du quotidien, raison pour laquelle il doit être envisagé de manière transversale. Nous n'insisterons jamais assez sur le fait que la prise en compte du handicap dans chacune des politiques publiques favorise l'efficacité et la bonne gestion des décisions politiques. Par ailleurs, **la concertation** avec les associations, les collectifs, les services-conseils ou encore les Conseils Consultatifs est indispensable. Elle garantit aux politiques publiques d'être au plus près des besoins rencontrés sur le terrain. Cette concertation répond également au principe du « Rien sur nous, sans nous », largement repris dans la Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées<sup>20</sup> que la Belgique a signée et ratifiée.

Enfin, l'accessibilité des services et des lieux est évoquée de manière générale, mais sans cadre opérationnel ni moyens identifiés. Sans cadre opérationnel clair, l'accessibilité reste théorique. Ainsi, si l'accessibilité n'est pas concrètement pensée, les droits eux aussi restent théoriques. Sans approche transversale du handicap, certaines politiques risquent d'aggraver les inégalités au lieu de les réduire. Un « plan accessibilité » ambitieux, accompagné de moyens, d'objectifs clairs et de critères d'évaluation.

Chez Esenca, nous suivons ces politiques autant que possible, notamment à travers nos mandats sur Bruxelles, via Iriscare et la COCOF. Nous sommes attentives et attentifs aux besoins de nos publics, les personnes en situation de handicap ainsi que leurs proches, et nous mettons un point d'honneur à relayer les difficultés ou préoccupations lors de ces mandats. Nous sommes également force de propositions, d'avis ou d'interpellations dès que

---

<sup>19</sup> Pour plus d'informations sur le principe de Standstill, voyez notre analyse : DOHET, Isabelle (2019). *La loi, toujours au service du citoyen ? Le cas de l'arrêté du gouvernement wallon qui modifie certaines dispositions relatives à l'aide individuelle à l'intégration*. Analyse Esenca. <https://www.esenca.be/wp-content/uploads/2021/02/Analyse-ASPH-09-2019-lois-et-citoyens-handicap%C3%A9s-le-standstill-2.pdf>.

<sup>20</sup> Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées : <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-persons-disabilities>

cela s'avère nécessaire ou que nous sommes concertées. La mise en application concrète de cette Déclaration Politique Régionale doit se faire de manière concertée avec le secteur, sans jamais faire passer les besoins des publics après les contraintes budgétaires imposées.

### **Rappel**

Dans ce paysage politique complexe, nous rappelons qu'une de nos missions, au sein d'Esenca, est d'informer et d'accompagner tant les personnes en situation de handicap que leurs proches, ainsi que les professionnels. Si vous souhaitez témoigner vos inquiétudes, si vous rencontrez des difficultés ou que vous avez des questions, vous pouvez nous joindre via notre contact center — gratuit et ouvert à toutes et tous — au 02 515 19 19 du lundi au vendredi de 8h à 12h.

### **Pour citer cette production**

Paquot, Joséphine (2026). « La Déclaration Politique Régionale bruxelloise sous la loupe du handicap », Analyse Éducation Permanente, Esenca.

URL : [www.Esenca.be](http://www.Esenca.be)

## Esenca

Esenca défend toutes les personnes en situation de handicap, atteintes de maladie grave, chronique ou invalidante.

Véritable syndicat des personnes en situation de handicap depuis plus de 100 ans, Esenca agit concrètement pour **faire valoir les droits de ces personnes** : lobbying politique, lutte contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d'aide et d'écoute, apport et partage d'expertise pour construire une société toujours plus inclusive, etc.

### Nos missions, services et actions

- Conseiller, accompagner et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leur entourage
- Militer pour plus de justice sociale
- Informer et sensibiliser le plus largement possible sur les handicaps et les maladies graves et invalidantes
- Informer le public sur toutes les matières qui le concernent
- Promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans tous les domaines de la vie
- Lobbying et plaidoyer politique via de nombreux mandats

### Un contact center

Pour toute question sur le handicap ou les maladies graves et invalidantes, composez le **02 515 19 19** du lundi au vendredi de 8h à 12h. Il s'agit d'un service gratuit et ouvert à toutes et tous.

### Handy droit®

Service de défense en justice auprès des juridictions du Tribunal du Travail. Handy droit® est compétent pour les matières liées aux allocations aux personnes handicapées, aux allocations familiales majorées, aux reconnaissances médicales, aux décisions de remise au travail et aux interventions octroyées par les Fonds régionaux.

### Handy protection

Pour toute personne en situation de handicap ou de maladie grave et invalidante, Esenca dispose d'un service technique spécialisé dans le conseil, la guidance et l'investigation dans le cadre des législations de protection de la personne en situation de handicap.

### Cellule Anti-discrimination

Esenca identifie les situations de discriminations relatives au handicap et en assure le suivi : écoute, interpellations, médiation, recherche de solutions avec la personne concernée, etc.

Esenca collabore avec UNIA pour les situations discriminantes liées au « critère protégé » du handicap. Cela veut dire qu'Esenca peut introduire un signalement directement auprès d'Unia à la demande d'une personne. Votre employeur refuse de mettre en place les aménagements de travail recommandés par votre médecin ? Votre enfant rencontre des difficultés au sein de son école pour bénéficier d'adaptations nécessaires lors des contrôles ou des examens ? Votre administration communale ne donne pas de suite favorable à votre demande d'emplacement de parking PMR ? N'hésitez pas à prendre contact avec la cellule anti-discrimination. Elle investiguera la situation et si cela s'avère nécessaire et avec votre accord, signalera la situation à UNIA. La cellule anti-discrimination peut alors vous aider à faire parvenir tous les éléments dont auront besoin les services d'Unia afin de procéder à l'analyse de votre dossier.

### **Handyaccessible**

Notre association dispose d'un service en accessibilité compétent pour :

- Effectuer des visites de bâtiments et de sites et proposer des aménagements adaptés
- Analyser des plans et vérifier si les réglementations régionales sont respectées
- Auditer les événements et bâtiments selon les critères d'usages « Access-i » et délivrer une certification
- Proposer un suivi des travaux pour la mise en œuvre de l'accessibilité

### **Un travail d'information, de communication et d'interpellations**

Au quotidien, Esenca communique via de nombreux canaux pour favoriser la connaissance des droits fondamentaux dont celui de l'accès à l'information, la sensibilisation et la diffusion d'informations liées au secteur du handicap : newsletter, guides et brochures, périodique Handylogue, réseaux sociaux, contribution à la presse associative, communiqués de presse, etc. Le magazine Handylogue propose par ailleurs une déclinaison de l'ensemble des articles en Facile à Lire à et Comprendre (FALC).

Notre association exerce activement de très nombreux mandats à différents niveaux de pouvoir sur l'ensemble du territoire afin de pleinement exercer le rôle d'interpellation, de veille et de participation à la construction d'une société inclusive, solidaire et accessible.

### **Une reconnaissance en Éducation Permanente**

Dans le cadre d'une reconnaissance en Éducation Permanente, Esenca réalise chaque année de nombreuses analyses, études et recherches participatives. Celles-ci ont pour vocation d'alimenter la réflexion autour de questions en lien avec le handicap qui traversent notre société, son fonctionnement et ses évolutions. Des campagnes de sensibilisation et de communication ainsi que de nombreuses actions s'organisent également chaque année.

## Un label communal : Handycity®

Handycity® est un label visant à **encourager les communes tant à Bruxelles qu'en Région wallonne qui travaillent l'inclusion des personnes en situation de handicap dans leurs différentes compétences transversales.**

Chaque initiative, petite ou grande, peut **contribuer à l'amélioration de la qualité de vie** des personnes en situation de handicap et de tout un chacun.

Dans ce processus, **Esenca s'adapte aux réalités des communes** tant qu'elles veillent à incorporer, avec un soin particulier, une dimension handicap dans les différents projets concernant l'ensemble de la population.

**Handycity®** est une reconnaissance du travail accompli par les communes pour leurs actions inclusives. Il est remis (ou non) **tous les 6 ans** aux communes signataires de la Charte qui ont introduit un pré-bilan à mi-mandat et leur candidature au Label.

## Des formations

Les **formations** que nous proposons couvrent de **nombreux domaines** : accessibilité, législation, anti-discrimination, troubles cognitifs, rédaction en Facile À Lire et à Comprendre et sensibilisations aux handicaps.

Ces formations sont en grande partie **dispensées par les collaboratrices Esenca, expertes et passionnées par leurs métiers.** Parce que les éléments théoriques n'ont de sens qu'en lien avec votre pratique, nous vous proposons un **contenu adapté à vos réalités** et adaptons le contenu des formations à vos demandes et attentes spécifiques.

Nos **formations sont dispensées à Bruxelles et en Région wallonne.** Nous pouvons également dispenser ces formations **au sein de vos structures** et à la demande.

## Esenca sur le terrain en Fédération Wallonie-Bruxelles

Esenca est une association présente sur l'ensemble du territoire de la FWB. Les entités territoriales sont les suivantes : Brabant, Brabant Wallon, Centre, Charleroi et Soignies, Liège, Luxembourg, Mons Wallonie picarde et Namur.

## Contact

Tél : 02 515 02 65 • [www.esenca.be](http://www.esenca.be) • [esenca@solidaris.be](mailto:esenca@solidaris.be)



POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE, SOLIDAIRE ET ACCESSIBLE

